"BÂTIR ENSEMBLE"

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en présentiel le mardi 16 août 2022, à 19h30, au Complexe municipal du 309 de la 4ème Avenue sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

SONT PRÉSENT(E)S : Madame Marie-Hélène Pilote, messieurs Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, Éric Tanguay et Jean-François Mayrand.

SONT AUSSI PRÉSENT(E)S : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et monsieur Vincent Lapointe, responsable des travaux publics.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Guy Boivin.

**1. Ouverture de la séance**

Constatant le quorum, monsieur Alain Talbot, maire, déclare la séance régulière ouverte à 19h35.

**2. Nomination de la secrétaire de réunion**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**3. Période de questions sur le fonctionnement**

Monsieur le maire mentionne aux citoyens présents les procédures de fonctionnement de la réunion du conseil municipal. Ils invitent aussi ceux et celles qui désirent assister par voie électronique qu'ils peuvent maintenant assister directement par ZOOM, la connexion étant maintenant disponible sur le site de la municipalité. Ils ou elles doivent cependant faire parvenir leurs questions par courriel quelques jours avant la réunion car leur micro doit demeurer fermé et leur caméra ouverte.

**2022-08-16-01 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions sur le fonctionnement**
3. **Lecture et approbation de l'ordre du jour**
4. **Adoption des résolutions :**
   - **4.1.** Séance régulière du 05 juillet 2022
   - **4.2.** Séance spéciale du 28 juillet 2022
5. **Lecture et approbation des comptes**
6. **Correspondance**
   - **a)** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : seuil minimal d'immobilisations en infrastructures
   - **b)** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :Annonce de l'aide financière PPA-CE
7. **Administratif**
   - **a)** Suivi de l'embauche d'un(e) D.G.
   - **b)** Modification de la résolution **2020-12-04.1 Congés fériés aux employés**
   - **c)** Modification de la résolution **2018-07-07 Règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**
     Avis de motion
8. **Incendie et sécurité**
   - **a)** Achat d'un tableau indicateur

9. **Voirie**
   a) Suivi des travaux
   b) Travaux ponceau 5ème Rang
   c) Dossier réfection 19ème rue
   d) Scellement de fissures
   e) Réparation des bris aux routes
10. **Eau potable**
   a) Suivi
   b) Examen du technicien
   c) Consommation de l'eau
11. **Eaux usées**
   a) Suivi
   b) Formation espace clos
12. **Loisirs**
   a) Suivi du Camp de Jour
   b) Activité de billard
   c) Suivi du tournoi de balle
13. **Plan d'action avenir et développement de la municipalité**
   a) Comité de développement
   b) Sondage
   c) Guide du citoyen
14. **Résolutions diverses**
   a) Croix-Rouge : Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés
   b) Centre d'Entraide Familiale (CEF) : Course aux couleurs du Sud
   c) Jardins d'initiation et au laboratoire agricole
   d) WiFi
15. **Varia ouvert**
   a) Réunion FFR – Volet 3
   b) Annonce modification sur la règlementation des piscines
   c) Communiqué Syndicat des Producteurs de Bois
   d) Rappel CITAM
16. **Période de questions**
17. **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

**8. Administratif :** **d)** Publication des séances sur internet
**9. Voirie :** **f)** Pancarte
**g)** 3ème Rang
**h)** Débroussaillage
**i)** 700.00$ Sainte-Euphémie
**10. Eau potable :** **d)** Facture de 1,200.00$
**e)** Tuyau à l'eau
**16. Varia ouvert :** **e)** Statut du maire
**f)** Rang Rolette Ouest

À l'unanimité des conseillers présents.

**5. Adoption des résolutions :**

**2022-08-16-02 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2022**

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 05 juillet 2022.
À l'unanimité des conseillers présents.

**2022-08-16-02 SÉANCE SPÉCIALE DU 28 JUILLET 2022**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 28 juillet 2022.
À l'unanimité des conseillers présents.

**2022-08-16-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des chèques étant détaillée devant l'assistance;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de 104,250.02$.
À l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2022-08-16-03.

Claudette Aubé

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

**6. Correspondance**

**a)** Communication Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : Seuil minimal d'immobilisation.

Considérant le contexte difficile (pandémie, pénurie de personnel, inflation, etc.) le Ministère a besoin de connaître le niveau d'avancement du seuil de la municipalité au niveau de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin d'établir un portrait général. Un court sondage doit être complété avant le 9 septembre 2022.

**b)** Communication Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : Transmission des états financiers.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rappelle aux municipalités les délais de transmission de leurs états financiers. Les données pour la production des états financiers 2021 sont en traitement pour être complétées.

**7. Administratif**

**a)** Suivi sur l'embauche d'un(e) D.G.

À la suite de la parution du poste de D.G. et n'ayant reçu aucune candidature répondant aux besoins de l'emploi, le mandat a été donné à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM). Le responsable étant est en vacances jusqu'au 22 août, à suivre.

**2022-08-16-05 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-04.1 Congés fériés aux employés**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la résolution **2020-12-04.1**, seuls les employés à temps plein peuvent bénéficier des congés chômés et payés;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu(e)s désirent que tous les employés, temps plein et temps partiel, bénéficient des congés chômés et payés énumérés à la résolution **2020-12-04.1**;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu que les congés chômés et payés des employés de la Municipalité soient accordés à tous les employés (temps plein et temps partiel).
À l'unanimité des conseillers présents.

**c)** Modification de la résolution **2018-07-07 Règlements sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**
Avis de motion

**Avis de motion pour la modification des RÈGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Je, soussigné, _Chrisitian_Nadeau_, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier les **RÈGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**
La présentation a été faite par monsieur Alain Talbot, Maire.

**2022-08-16-06 PUBLICATION DES SÉANCES SUR INTERNET**
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de publier l'enregistrement des séances du conseil dans les 24 heures suivant les réunions, à moins d'avis contraire.
À l'unanimité des conseillers présents.

**8. Incendie et sécurité**

**a)** Achat d'un tableau indicateur

Il s'agit de la possibilité pour l'achat d'un tableau indicateur communiquant la prévision du danger d'incendies. À suivre.

**9. Voirie**

**a)** Suivi des travaux

- Rolette Est : niveleuse hier et c'est beau;
- Rang 1 : réparation, sera fait;
- Rang 3 : poussière fine et jonction Rang 2
- Pas d'abat-poussière de prévu;

**b)** Travaux ponceau Rang 5

Début des travaux prévu vers le 23 août 2022 et prévision d'une durée de 3 jours.

**c)** Dossier réfection 19ème Rue

Dossier reporté.

**2022-08-16-07 SCELLEMENT DES FISSURES**
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de faire le scellement des fissures de la Route Sirois et du Rang 3 pour prolonger leur durée.
À l'unanimité des conseillers présents.

**e)** Réparations des bris aux routes

Ponceau Rolette et Rang 3 Ouest : début des travaux la semaine prochaine;
Route 6 : boucher les trous;
Rang 1 : faire des saignées;
Rang 2 : boucher les trous;
Débroussaillage : le 2ème tour sera commencé;
Travaux : fossé 30ème Rue;
Rolette Ouest : aviser les citoyens du Lac Gosselin et Lac Long lors des travaux au ponceau;

**f)** Pancartes

L'employé devrait les avoir faites lors de la prochaine réunion du conseil.

**g)** Rang 3

Avis juridique écrit demandé par un conseiller en lien avec les travaux de recouvrement en analyse.

**h)** Débroussaillage

Vérifier auprès d'Entreprise Godbout et Fils pour août.
Une durée de 35 heures/année est prévue.
Plan 1 : 1 – 2 – 3
Plan 2 : 4 – 5 – 6

Plan 3 : Rolette + 5ème et Route 283

**i)** 700.00$ Sainte-Euphémie
Rang 1 Nord à Sainte-Euphémie : travaux de pelle et tracteur faits;
Gravelage et débroussaillage à venir;
Les 2 conseils et les responsables de la voirie communiqueront ensemble;

**10. Eau potable**

**a)** Suivi
200 l/ consommation en surplus/jour.

**b)** Examen du technicien
Examen passé et réussi. Félicitation à monsieur Denis Gauthier et Merci pour ses bons services.

**c)** Consommation de l'eau
Bris chez Télus (coin Route 216 et 4ème Avenue) : à tous les contribuables d'identifier les valves à l'eau ou la municipalité va trouer et envoyer une facture, si requis.

**2022-08-16-08 FACTURE 1,200.00$**
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'autoriser le paiement de la facture de 1,200.00$ + taxes pour plan de service.
À l'unanimité des conseillers présents.

**e)** Tuyau à l'eau
Ancien réservoir en haut Route 216 a été nettoyé. Il ne reste qu'à nettoyer la borne fontaine.
Demander un suivi écrit concernant les travaux à analyser pour le remplacement d'une section de la conduite d'eau sur la Route 216 Est.

**11. Eaux usées**

**a)** Suivi
- Clôtures à réparer (pousser par la neige);
- Acheter de la broche pour modifier la clôture permettant d'entrer le sulfate ferrique plus facilement. Du gravier devra être aussi ajouté;

**b)** Formation espace clos
La formation théorique a été faite Il reste la pratique. Invitations aux personnes intéressées à suivre cette formation de communiquer avec la municipalité.

**12. Loisirs**

**a)** Suivi du Camp de Jour
La saison est terminée. Un bilan sera fait par madame France Lévesque.
À suivre.

**b)** Activité de billard
Équipement disponible. À suivre.

**c)** Suivi du tournoi de balle
À la suite du tournoi ZOMBIE : réussite.
Prévoir de faire parvenir une lettre de remerciement aux organisateurs, fier d'être ici.
Transmettre nos remerciements à toute l'équipe et souhaits de reconduire l'activité encore l'an prochain.

**13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité**

**a)** Comité de Développement
La prochaine réunion aura lieu le 23 août prochain.

**b)** Sondage en cours
Madame Emmanuelle Leblanc, de la MRC, compilera les résultats du sondage. À suivre.

**c)** Guide du Citoyen
Une copie du Guide du Citoyen est disponible. Commenter avant vendredi le 19 août prochain.

## 14. Résolution diverses

**2022-08-16-09 CROIX-ROUGE : AMENDEMENT DE PROLONGATION DE LA LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

**AMENDEMENT No. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**

Le présent amendement nº 1 ci-après l'«**Amendement No. 1**» est conclu en date du 10 octobre 2022

| | |
|---|---|
| **ENTRE :** | **LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**<br>Personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec est le 1146531281, ayant un établissement au 6, Place du Commerce, Verdun (Québec), H3E 1P4.<br><br>(la «SCCR») |
| **ET :**<br>dont l'adresse est : | La Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy<br>309, 4ème Avenue<br>Saint-Paul-de-Montminy, QC, G0R 3Y0 |
| Ici représentée par : | Alain Talbot, Maire<br>Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe<br><br>(la «Municipalité»)<br><br>(la SCCR et la Municipalité ci-après collectivement désignées les «**Parties**» et, individuellement, une «**Partie**») |

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 10 octobre 2019 (ci-après désignée, l'«**Entente**»);

**ATTENDU QUE** l'article 7.4. de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux)

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors*

*d'interventions d'urgence* de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. **Définitions**. Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. **Durée de l'Entente**. L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « **trois (3) ans** » par la Durée de « **quatre (4)** ans ».
3. **Autres dispositions**. L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2021-2022 : 170.00 $ », de ce qui suit :
   « 2022-2023 : 180.00 $ »

4. **Annexe B**. La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :
   « -En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la Société Canadienne de la Croix-Rouge (SCCR);
   -En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en ligne. »

5. **Annexe D**. La page quinze de l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe » Toute les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit :
   « Sous réserve de la politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés : et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation, d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE. »

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No.1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la Date d'entrée en mentionnée ci-dessus.

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'accepter les modification à l'**Amendement de prolongation de la lettre d'entente Service aux Sinistrés**.
À l'unanimité par les conseillers présents.

**2022-08-16-10 CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE : COURSE AUX COULEURS DU SUD**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de choisir le Plan de partenariat **Le marcheur – 200 $ et moins**.
Cet engagement envers l'Événement prévoit une contribution de 200 $. Une mention sera faite au micro lors de l'événement.
À l'unanimité des conseillers présents.

**c)** Jardins d'initiation et au laboratoire agricole

Préciser la résolution **2020-10-14** pour un montant alloué de 6,000.00 $ en argent ou en services x 3 ans.

**d)** WiFi

Monsieur Serge A. Lavoie nous reviendra avec une solution à la séance du mois prochain.

**e)** Gestion des Grosses Vidanges
Le service des Grosses Vidanges est pour tous les citoyens de la municipalité et que la municipalité paie pour faire vider les conteneurs, si un même citoyen remplit le ou les conteneur(s), une facture au montant du vidage lui sera alors envoyée, notion d'équité.

**15. Varia ouvert**

**a)** Réunion FFR – Volet 3
Il y a une rencontre prévue le 23 août prochain, à 19h00.

**b)** Annonce modification sur la règlementation des piscines
Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirme que les propriétaires de piscines résidentielles installées avant le 01 novembre 2010 auront désormais jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer aux normes de sécurité du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*.

**c)** Communiqué Syndicats Producteurs de bois
Reporté.

**d)** Rappel CITAM
À la suite des dernières coupures d'eau, monsieur le Maire rappelle aux résidents que ce serait important que ceux-ci s'inscrivent au système CITAM afin d'être rejoint en tout temps lors de problèmes majeurs. Les résidents peuvent s'inscrire en communiquant au bureau municipal ou sur la page d'accueil de la municipalité.

**e)** Statut du maire
La municipalité a pris connaissance de l'action intentée par la Commission municipale du Québec.
À cette étape-ci, il souhaite étudier l'ensemble du dossier.
Il n'y aura pas davantage de commentaires dans ce dossier afin de respecter le processus judiciaire en cours.

**2022-08-16-11 RANG ROLETTE OUEST**
Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de faire arpenter le Rang Rolette Ouest au complet.
À l'unanimité des conseillers présents.

**16. Période de questions**
Les questions reçues concernent :

- La perte d'eau : où est la perte d'eau de 200L?
- Diffusion ZOOM : diffusion 24 heures après l'enregistrement : avis contraire?
- Guide du Citoyen : présentation des entreprises à la fin du Guide. Quel entrepreneur nommé à la fin du Guide? Le référer au Comité de Développement et le conseil approuvera;
- Facture de l'arpenteur : 4,097.56 $ pour la 5ème Avenue;
- Facture dossier Sylvie Lavoie : 19,000.00$ (TAQ);
- Scellement des fissures Route Sirois : Travaux année passée : craques garanties. Endroit non travaillé au cours du projet.
- Bris dans les rangs : Niveler un rang : employé municipal l'a refait. Tâche bien faite / circonstance météo. 4 à 6 pouces mous dans le milieu / pluie et circulation;

- Transmission des États Financiers 2021 non transmis : la direction n'étant présente que 1½ journée/semaine, nous essayons par tous les moyens de reprendre les dossiers non complétés;
- 1er Rang : lot Gilles Gaudreau ou son voisin;
- Le gravier : 320.00 $/voyage banc Gravier Rosaire : ancien banc Donald Létourneau;
- CITAM : Communications : de qui ça vient?
- Tous dans les rues et leur priorisation : Réfection de l'entrée de l'école La Colline : trous partout (budget) (priorités);
- Ménage des terrains : Faire le ménage sur des terrains
- Priorisation : La 4ème Avenue devrait être prioritaire à la 19ème Rue;
- Affichage : Pancartes : Épicerie TRADITION à mettre à jour;
- Nuisance et bruits : Règlementation sur les nuisances : génératrices et laveuse sur la galerie. Il faut faire une plainte écrite et celle-ci sera dirigée soit vers l'inspectrice ou soit la Sureté du Québec;
- Contrat de déneigement : Non conforme ou écarts de prix = Retour en soumission;
- Affichage du poste de D.G. non affiché;
- Localisation de la réserve d'abrasif;

**2022-08-16-12 LEVÉE DE LA SÉANCE**
Il est proposé par monsieur Jean-François Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de lever la séance à 21h48.
À l'unanimité par les conseillers présents.

**Alain Talbot, Maire**
Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.

**Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière**
Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 16 août 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 07 septembre 2022.